

Résumé des commentaires LCL à la synthèse sur l'audit des fonds généraux gérés par le service culturel

Remarque générale

- > Cet audit concerne le fonctionnement de l'administration de la ville et non celui des acteurs culturels ou le budget de la culture. On doit se protéger de la contamination de cette politique « news public management » qui cherche à tout prix à supprimer les risques, lesquels sont, semble-t-il, clairement identifiés et liés aux fonds généraux.
- > Nous profitons de cet audit pour affirmer la spécificité artistique et culturelle. Par exemple, dans les contrôles internes, rappeler que le risque est constitutif du travail de création. On ne peut/veut pas s'assurer contre de tels risques.
- > Le "tout-administratif" et ses cases sont un risque pour la vivacité et la diversité artistique et culturelle. On doit toujours revenir là-dessus.
- > L'audit concerne la ville et pas les milieux culturels. Si la ville instaure de nouvelles cases, cela ne devrait pas ricocher sur le terrain artistique et culturel, mais rester une gestion liée à l'administration municipale.
- > Ce qui nous amène au fait que les recommandations ne font nulle part mention de besoins accrus en personnel pour répondre aux différents dispositifs administratifs, comptables, etc. Nos interlocuteurs sont et seront de moins en moins disponibles pour dialoguer, trop occupés aux impératifs de contrôle. Là aussi, cela ne devrait pas nous contaminer !
- > Enfin ce qui se dégage de l'audit et des réponses de l'audité est un changement en profondeur de la dynamique jusqu'ici en vigueur qui était marquée par l'émanation des projets pensés par les artistes et soutenus dans la limite des fonds à disposition par le DCS. Ce qui s'annonce est une politique définie par le magistrat et appliquée par le DCS qui va influencer sa capacité à répondre aux propositions émanant du terrain artistique et culturel. Une impression générale de futures "directives" à l'intérieur desquelles les artistes devront se glisser, à l'inverse des pratiques pourtant organiques qui ont été celle de la culture à Genève.

Synthèse des constats des auditeurs et questions à poser au magistrat :

Page 4 Liens avec LRT

- De notre point de vue la LRT ne présente pas une opportunité, mais montre précisément la difficulté de rendre lisibles les montants réellement à disposition de la culture.

Pages 4 et 5 fonds généraux

- Certaines subventions sont distribuées sans commission... L'interprétation des critères pose problème aux évaluateurs mais pour la diversité, de notre point de vue, c'est indispensable de laisser du mou. L'audit s'étonne de la souplesse d'attribution sans lignes prévues au préalable. Nous défendons le bien-fondé de cette souplesse qui permet d'être réactif, de répondre à l'invention qui est le propre de la création artistique. L'audité soutient également l'opportunité d'avoir une telle marge de manœuvre.
- Vérifier ce que couvrent les subventions nominatives (83% du budget culturel) : institutions et compagnies conventionnées, ou que les institutions ? En 2017 le pourcentage passe à 86%, y-a-t-il donc une baisse des fonds généraux de -3% ?

Page 7 Risques

- Concernant les procédures permettant de réduire les risques, nous tenons à relever que les artistes et acteurs culturels font une part importante de ce travail de contrôle : comptes, contrôles internes et contrôles externes, bilans d'activités. Cette part de gestion est d'ailleurs la plupart du temps sous-évaluée dans les subventions ponctuelles octroyées !

Page 8 Diversité - indicateurs

- Qu'est-ce que c'est qu'une analyse plus approfondie en l'absence d'indicateurs ? Dans le domaine de l'art, les indicateurs sont forcément sujets à interprétation !

Page 9, colonne "constats" bénéficiaires cibles

- L'audit encouragerait l'investissement des fonds généraux de façon plus ciblée auprès de gens connus et reconnus. Le service ne réagit pas sur cette question... Ce critère ne laisse

pas de place aux jeunes artistes, jeunes diplômés, émergents... Seul le premier critère énoncé par l'audit (« qualité et faisabilité ») est valable selon nous.

Pages 9 et 10, "réponse de l'audité" évaluation des projets

- Mention de l'aide à la diffusion : obsolète avec la LRT ?
- La présence d'articles et de promotion dans la presse ne doit pas être un critère d'évaluation, vu l'évolution de la presse.
- Si un critère devait être précisé, cela pourrait être bonne gestion du projet, et non seulement rattaché aux comptes ou aux recettes, à la fréquentation.

Pages 12, "réponse de l'audité" étude impact économique en cours

- Qu'en est-il de l'étude HEG sur l'impact économique ?

Page 14, "réponse de l'audité" étude des publics

- Demander des éclaircissements sur la méthodologie liée à une étude des publics. Voir à ce propos l'ouvrage de Jean-Marie Hordé : l'Artiste et le populiste.

Page 15, colonne "recommandation/commentaires" souplesse des procédures

- Réserver des fonds "réactifs", ne pas tout attribuer sous la forme de lignes nominales. Les collectivités publiques doivent pouvoir répondre au contexte et aux besoins évolutifs (pas que financièrement, mais aussi et surtout modes de travail, périmètres d'actions, etc) des terrains de la création et de la culture. Ce sont bien les « lignes budgétaires qui doivent être ajustées aux objectifs culturels » etc..., telles que recommandées par l'audit et qui permettent souplesse, perméabilité et la fluidité.
- Remarque par rapport à la réponse de l'audité : attention à ce que la nouvelle répartition en cours de réflexion au SEC n'aboutisse pas à une multiplication des types de soutiens, pour le même montant, ce qui conduirait à une sous-dotation pour les fonds de soutien à la création.

Page 16, "réponse de l'audité" lien avec LRT

- A noter qu'avant la LRT, la lisibilité pour les acteurs culturels était bonne !

Page 17, colonne "recommandation/commentaires" lieux

- Renouveler la direction d'une compagnie pour renouveler l'offre culturelle... ça ne fonctionne pas comme ça dans les compagnies indépendante! On ne peut pas comparer le fonctionnement institutionnel avec les troupes privées.
- Au sujet des lieux : la diversification de l'offre culturelle n'est pas garantie par le renouvellement des directions artistiques. C'est la politique culturelle à l'écoute du terrain qui garantit une scène culturelle vivante et diversifiée.
- De plus tous les lieux culturels ne sont pas identiques en terme de direction artistique puisque certains lieux existent et fonctionnent grâce à l'implication des membres qui ont fondé ces lieux et y ont développé une activité artistique parfois sur de nombreuses années : Parfumerie, Galpon, l'adc, Loup, Alchimic (?)

Page 19, "réponse de l'audité" application LRT

- Les procédures ne semblent pas avoir été mises en place, on en est encore aux tâtonnements.

Page 21, colonne "recommandation/commentaires" contrôles

- Sur la recommandation de revoir les contrôles mis en place : cela ne doit pas alourdir, mais, le cas échéant simplifier et alléger le travail administratif des bénéficiaires des subventions ponctuelles !

Pages 24 et 25, colonne "recommandation/commentaires" commissions et critères

- Commission à 4 membres, ça ne va pas, les auditeurs recommandent des commissions avec nombre de membre impair... Mais on se pose la question de l'impact de la présence des fonctionnaires présents sur l'orientation finale des votes.
- Constat de l'audité sur l'allocation des montants qui paraît parfois subjective : il est surtout important que la commission étudie les budgets afin de s'assurer de leur cohérence et faisabilité, ainsi que de la pertinence du montant demandé et du montant attribué.